

[www.lesclesdelabanque.com](http://www.lesclesdelabanque.com)

Le site d'informations pratiques sur la banque et l'argent

# Bien choisir son produit d'épargne

LES MINI-GUIDES BANCAIRES



FEDERATION  
BANCAIRE  
FRANCAISE

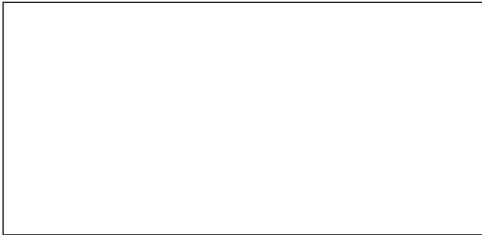
FBF - 18 rue La Fayette - 75009 Paris  
cles@fbf.fr

Septembre 2006



# Sommaire

Ce mini-guide vous est offert par :



“Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle des textes de cette brochure est soumise à l’autorisation préalable de la Fédération Bancaire Française”.

Éditeur : FBF - 18 rue La Fayette 75009 Paris - Association Loi 1901  
Représentant légal : Ariane Obolensky  
Directeur de la publication : Ariane Obolensky  
Directeur délégué de la publication : Valérie Ohannessian  
Rédacteur en chef : Philippe Caplet • Imprimeur : Concept graphique,  
ZI Delaunay Belleville - 9 rue de la Poterie - 93207 Saint-Denis •  
Dépôt légal : Septembre 2006 • ISSN en cours

2	<b>Bien choisir son produit d'épargne</b>
4	Quel est l'objectif ?
6	Avez-vous besoin que les fonds soient disponibles à tout moment ?
8	Choisir la sécurité ou le risque ?
10	Rechercher le meilleur taux de placement ?
12	Quelle fiscalité ?
14	Au final, quels critères retenir ?
16	<b>Annexe :</b>
	Les questions à se poser avant de souscrire un produit d'épargne ou une assurance-vie, retraite

22

Déjà parus dans cette collection

# Bien choisir son produit d'épargne

Que ce soit pour vous constituer un capital ou simplement pour disposer d'une épargne de précaution, vous voudriez faire le bon choix en matière de produit d'épargne. Les critères de sécurité, de disponibilité, de réglementation ou encore de fiscalité, sont aussi importants que celui du rendement. Pour prendre en compte vos besoins, vos disponibilités et vos attentes, voici quelques points de repère qui vous aideront à choisir le produit d'épargne qui vous convient.

## Quel est votre objectif ?



La constitution d'un capital peut être réalisée dans un objectif de précaution ou dans un objectif précis, comme la recherche de revenus complémentaires (retraite par exemple), ou encore le financement d'un projet (immobilier, vacances, travaux, voiture ou autres) que vous pouvez quantifier et planifier à une période déterminée selon votre capacité d'épargne.

Si vous souhaitez disposer d'une somme précise à une date donnée, mieux vaut épargner une somme fixe chaque mois, même si c'est parfois contraignant. Si vous préférez la souplesse et que vous mettez de côté chaque mois ce que vous n'avez pas dépensé, vous ne saurez pas à l'avance quelle somme sera épargnée à terme.

# Avez-vous besoin que les fonds soient disponibles à tout moment ?



Tous les produits d'épargne ne vous offrent pas la même disponibilité, c'est-à-dire la même possibilité de retrait. Dans un Plan d'Épargne Logement, par exemple, les fonds que vous épargnez ne sont pas disponibles pendant la durée du contrat, et vous ne pouvez effectuer aucun retrait, sauf si vous décidez de «casser» le PEL avant son échéance et de perdre une partie des avantages qui y sont liés.

Par contre, d'autres formules vous offrent une grande disponibilité de telle sorte que si vous retirez la quasi-totalité de votre épargne, le compte ne sera pas clôturé pour autant.

Si vous avez besoin de pouvoir disposer de votre épargne à tout moment, la disponibilité des fonds est prioritaire sur les autres critères de choix. Par contre, si vous souhaitez vous constituer un capital pour le futur, la disponibilité immédiate devient secondaire et le rendement ou la fiscalité, par exemple, peut devenir l'un des critères de choix prédominants.

# Choisir la sécurité ou le risque ?



D'une manière générale, les formules d'épargne en compte ou sur livret qui vous sont présentées par les banques vous apportent un haut niveau de sécurité. De même, les SICAV dites « monétaires » sont fortement sécurisées. Ces produits ne sont pas directement liés aux performances de la Bourse et des actions. Dès lors, si une chute des cours de la Bourse se produit, vous retrouverez, quand vous en aurez besoin, le capital que vous aurez épargné, augmenté des intérêts.

Mais pour viser un meilleur rendement, vous pouvez aussi choisir d'accepter une part de risque, en plaçant votre épargne sur des produits financiers susceptibles d'enregistrer des variations à la hausse comme à la baisse (certains contrats d'assurance-vie, les PEA, certaines SICAV, etc.).

Avant de signer un contrat, demandez conseil à votre interlocuteur et lisez attentivement les informations relatives aux variations en capital et à la sécurité du placement.

# Rechercher le meilleur taux de placement ?



Le taux d'intérêt que vous pouvez obtenir pour votre épargne, est généralement plus avantageux si vous acceptez que les fonds soient indisponibles pendant la durée de l'épargne car cette formule permet à votre argent de fructifier dans de meilleures conditions.

Le rendement est aussi parfois plus important sur des produits destinés à encourager l'épargne populaire (c'est le cas du LEP) ou à aider les jeunes (livret Jeune). Parfois, un rendement modeste en apparence (Compte Épargne Logement) offre en contrepartie des avantages attachés à ce type d'épargne (prêt à taux avantageux).

Sur la plupart des comptes et livrets, les intérêts sont versés une fois par an. Ils s'ajoutent alors au capital pour produire à leur tour des intérêts l'année suivante. Selon le régime fiscal de ces intérêts, le taux affiché le plus élevé (avant impôts) n'est pas forcément le meilleur taux net.

# Quelle fiscalité ?



La fiscalité n'est pas la même d'un produit à l'autre. En effet, certains produits sont totalement exonérés d'impôts et de prélèvements sociaux (exemples : livret A ou encore le CODEVI), alors que d'autres sont soumis aux seuls prélèvements sociaux<sup>1</sup>.

Pour les formules d'épargne qui sont soumises à l'impôt, vous devrez déclarer les intérêts dans vos revenus. Cependant, vous pourrez opter pour le prélèvement forfaitaire libérateur<sup>2</sup>, vous dispensant ainsi de déclaration.

<sup>1</sup> 11 % des intérêts en 2006

<sup>2</sup> 27 % des intérêts en 2006 (prélèvements sociaux inclus)



# Au final, quels critères retenir ?



Après avoir trouvé, pour votre cas personnel, le meilleur équilibre entre la disponibilité, le risque, le taux d'intérêt et la fiscalité, pensez aussi que les produits d'épargne sont parfois réglementés. En contrepartie d'avantages, vous devrez en accepter les contraintes (plafond des dépôts, versement minimum, etc.). Certains produits sont identiques quelle que soit la banque (produits administrés fortement réglementés).

Pour d'autres produits, seules certaines caractéristiques sont réglementées (fiscalité par exemple), les autres (performance par exemple) étant soumises à la concurrence. Certains frais peuvent exister à l'ouverture, lors des versements ou pour la gestion de certains produits, pensez alors à comparer les tarifs des établissements.

Enfin, si votre choix porte sur un plan d'épargne comportant un versement mensuel régulier, pensez à une alimentation suffisante du compte sur lequel seront prélevés les fonds chaque mois ou demandez à votre conseiller de mettre en place une réserve pour faire face à une situation de trésorerie ponctuellement serrée.

# Les questions à se poser avant de souscrire un produit d'épargne ou une assurance-vie, épargne, retraite

Source : CCSF

	<i>Quel objectif ?</i>	<i>Quel type de placement ?</i>
<i>QUEL OBJECTIF D'ÉPARGNE ET QUEL TYPE DE PLACEMENT ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Épargner à court terme</li> <li>● Épargner sur une plus longue période</li> <li>● Épargner en vue d'une acquisition immobilière</li> <li>● Épargner en vue de la retraite</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Comptes sur livret (Livret A, CODEVI, etc.)</li> <li>● Plan d'épargne-logement</li> <li>● Actions, obligations, PEA,</li> <li>● SICAV, fonds commun de placement</li> <li>● Assurance-vie</li> <li>● PERP, PERCO, autres produits retraite</li> </ul>

	<i>Quelle forme de versement choisir ?</i>	<i>Pour quelle durée faire son placement ?</i>
<i>QUELLE FORME DE VERSEMENT CHOISIR ET POUR QUELLE DURÉE FAIRE SON PLACEMENT ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Un versement unique</li> <li>● Des versements réguliers</li> <li>● Des versements libres</li> <li>● Y a-t-il des versements minimaux et/ou maximaux?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Les fonds sont-ils bloqués pendant une certaine durée ?</li> <li>● Est-il possible de retirer les fonds à tout moment et sans pénalité ?</li> <li>● Est-il possible de faire des retraits de fonds partiels ?</li> <li>● Est-il possible de suspendre les versements ?</li> </ul>

COMMENT  
LE PLACEMENT  
ÉVOLUE-T-IL  
ET COMMENT  
L'ÉPARGNE EST-  
ELLE RESTITUÉE ?

Comment  
le placement évolue-t-il ?

- La restitution, au minimum, des sommes versées par l'épargnant est-elle garantie à l'échéance (hors frais) ?
- Y a-t-il une rémunération minimale des sommes versées ?
- Le placement est-il en tout ou partie lié à l'évolution de la Bourse ?
- Y a-t-il des possibilités de plus-values sur les sommes versées ?

Comment l'épargne est-elle restituée ?

- Sous quelle forme les fonds sont-ils versés à l'épargnant : capital, rente, autres formes ?
- La possibilité de verser les fonds à un tiers bénéficiaire est-elle prévue et dans quels cas ?

QUELS SONT LES  
FRAIS À PAYER ET  
QUEL EST LE  
RÉGIME FISCAL DU  
PLACEMENT ?

Quels sont  
les frais à payer ?

- Lors de la souscription
- Pendant la période d'épargne (frais de gestion)
- À la sortie (notamment lors des cessions)
- Autres frais

quel est le régime fiscal  
du placement ?

- Quel est le régime fiscal « à l'entrée » ?
- Quel est le régime fiscal pendant la durée de l'épargne ?
- Quel est le régime fiscal applicable « à la sortie »
- Le produit est-il soumis aux prélèvements sociaux ?

Les questions  
à se poser  
avant de souscrire  
un produit  
d'épargne ou une  
assurance-vie,  
épargne, retraite

Source : CCSF

## DÉJÀ PARUS DANS

- n° 1 Assurance emprunteur Convention Belorgey (épuisé)
- n° 2 Le Taux Effectif Global (TEG)
- n° 3 Régler un litige avec votre banque
- n° 4 Banque en ligne :  
guide des bonnes pratiques (épuisé)
- n° 5 La convention de compte
- n° 6 Quelle garantie pour vos dépôts ?
- n° 7 Comment régler vos dépenses à l'étranger ?
- n° 8 Maîtriser son taux d'endettement
- n° 9 Bien utiliser le chèque
- n° 10 Changer de banque (épuisé)
- n° 11 N'émettez pas de chèque sans provision
- n° 12 L'accès au crédit malgré un problème de santé  
- Convention Belorgey

## CETTE COLLECTION :

- Redécouvrez le crédit à la consommation
  - Le droit au compte
  - La protection de vos données personnelles
  - Bien utiliser votre carte
  - Le FICP
  - Le compte joint
  - Se porter caution
  - Epargne éthique et Epargne solidaire
  - Vivre sans chéquier
  - Le surendettement
  - Prélèvement et autres moyens  
de paiement répétitifs
- n° 13
  - n° 14
  - n° 15
  - n° 16
  - n° 17
  - n° 18
  - n° 19
  - n° 20
  - n° 21
  - n° 22
  - n° 23

LES MINI-GUIDES BANCAIRES